



L'ombre de Samuel Paty plane sur Montauban

Confrontés à la prolifération des tenues islamiques, des professeurs du lycée Antoine-Bourdelle tentent de veiller au respect de la laïcité malgré une hiérarchie frileuse. Un exemple symptomatique du danger communautariste dans l'enseignement public.

Par Nicolas Boutin



MATHEU FERRIER/RADIO FRANCE/EMAZIPP

ENQUÊTE

Le lycée Antoine-Bourdelle à Montauban, quatrième plus grand de France, est un cas typique de l'entrisme islamiste en milieu scolaire.

rappelant l'esprit de la loi de 1905 et de celle du 15 mars 2004, venue "débarasser" l'école de tout prosélytisme. Quant à Sarah El Hairy, elle participe à la "fête de la laïcité" avec les élèves du lycée Diderot à Paris.

Si la secrétaire d'État affiche comme objectif de "sensibiliser" les élèves, à Montauban, dans le Tarn-et-Garonne, l'attention se porte sur... les professeurs. Au lycée Antoine-Bourdelle, ces derniers sont convoqués à une journée de formation obligatoire, tandis que les élèves restent chez eux. Le rectorat veut prendre le temps de décrypter les mécanismes de l'intolérance avec 10 groupes de 30 professeurs. Une journée complète, aux accents très politiques.

Comme dans un cours d'éducation civique, les participants ont droit au rappel des valeurs de la République, apprenant à agir contre le racisme et l'antisémitisme. Après analyse de l'aspect juridique du "blasphème" à partir des unes de *Charlie Hebdo* et du journal danois *Jyllands-Posten* représentant Mahomet, les 25 critères de discrimination interdits par la loi sont rappelés. Parmi eux, l'"identité de genre" différenciée du sexe, les "mœurs" illustrées par un piercing au nez, la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère au milieu des classiques "nationalité", "religion" et "prétendue race". Sur un schéma, dont nous nous sommes procuré une copie, les enseignants se voient aussi expliquer le « processus de haine », symbolisé par cinq roues connectées comme les rouages d'une même machine. Le formateur démontre que les stéréotypes entraînent des préjugés qui permettent la stigmatisation, puis la discrimination menant à l'exclusion et à l'élimination.

À propos de la laïcité, le document précise qu'elle n'est « ni religieuse ni antireligieuse ». Les formateurs n'abordent d'ailleurs jamais la problématique

de la montée de l'islamisme dans les établissements scolaires. Ils font plutôt la différence entre laïcisation et sécularisation, prenant comme exemples les États-Unis, le Portugal, le Danemark ou même le Vatican, bien loin de la Tchétchénie ou du Maroc, deux pays d'où est originaire une large partie de la population lycéenne locale. Reste l'avant-dernière des 28 diapositives, enfin consacrée à la radicalisation. Quelques lignes inspirées du sociologue Farhad Khosrokhavar qui n'évoquent jamais les revendications communautaires et religieuses.

Désamorcer les polémiques

Si cet établissement bénéficie d'un traitement particulier de la part du rectorat, c'est parce que le quatrième plus grand lycée de France s'est retrouvé sous le feu des projecteurs. Comme l'a révélé *Marianne*, une altercation entre une élève vêtue d'une abaya, une robe longue, large et sombre portée par les femmes dans les pays musulmans, et un professeur d'espagnol a éclaté début octobre. La scène, filmée, a été publiée sur les réseaux sociaux, accompagnée d'une pétition et d'un appel à la mobilisation « pour la liberté du choix vestimentaire et contre l'islamophobie », le 9 novembre dernier.

Cette médiatisation a attiré l'attention sur ce lycée de plus de 2500 élèves. Les atteintes à la laïcité y sont pourtant récurrentes. Depuis septembre, plusieurs rapports rédigés par des enseignants font état de voiles repliés sur les épaules, de manches longues tirées au maximum malgré les fortes températures, d'élèves tournant le dos dès lors que l'on parle de laïcité, etc. Un professeur de français a été repris par un élève pour avoir qualifié Balzac de « génie créateur ». « Vous ne pouvez pas dire ça ! Il n'y a que Dieu qui est créateur », lui a répondu le lycéen. ➔

Vendredi 9 décembre 2022. Le gouvernement veut profiter de cette Journée nationale de la laïcité, célébrant l'anniversaire de l'adoption de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, pour sensibiliser les élèves aux principes de la République. Depuis le début de l'année scolaire, les atteintes à la laïcité se multiplient dans les établissements publics. Le ministère de l'Éducation nationale a recensé 720 signalements dans les écoles, collèges et lycées en octobre 2022 en France, en hausse de 130 % par rapport à septembre. Le ministre Pap Ndiaye et la secrétaire d'État à la Jeunesse Sarah El Hairy passent donc à l'offensive. Pap Ndiaye publie une vidéo sur les réseaux sociaux



ENQUÊTE

Des prières sont également organisées aux intercoeurs, l'alarme du portable servant d'appel à la prière. Des enseignants évoquent la présence d'une « *police des mœurs* » aux abords du lycée, reprenant les jeunes filles sur leur tenue, la couleur ou la longueur de leur jupe; une complémentarité se dessine entre les filles qui « *affichent l'idéologie* » par leurs vêtements et les garçons qui tiennent « *les discours dogmatiques en classe pour mettre en difficulté les enseignants* ». Des faits susceptibles de remonter à la direction interne du lycée, puis d'être transmis au directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), qui joue le rôle d'interface chargée d'alerter le rectorat et la préfecture.

Mais, selon plusieurs sources internes, la direction se montrerait parfois frieuse à l'idée d'ébruiter ces faits auprès de la hiérarchie. Pourtant, le fossé continue de se creuser entre des professeurs garants de la neutralité et des élèves qui ne cessent d'adopter des postures communautaristes. « *On voit les étapes s'enchaîner, l'idéologie d'un groupe social basé sur un fond religieux se développer, alimentée par l'homophobie, l'antisémitisme, et contre l'égalité homme-femme* », s'inquiète un professeur, qui note de plus en plus de questions « *très structurées* » liées aux dogmes islamiques en cours. Pour éviter



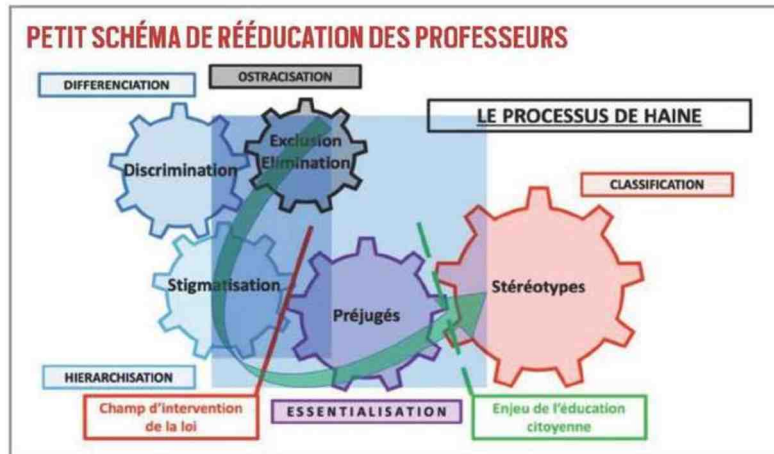
de heurter l'élève en question, l'enseignant renonce alors à instaurer le débat, « *l'école de la République ne tient plus son rôle* », s'alarme l'un d'eux.

Un protocole "punitif"

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse aux enseignants, l'académie de Toulouse a diffusé un protocole, par l'intermédiaire de Fabrice Pappola, référent académique "valeurs de la République", dont nous nous sommes procuré un exemplaire. « *Un point d'appui* » censé correspondre « *à la majorité des situa-*

tions pouvant se faire jour ». Il se fonde sur la loi du 15 mars 2004 interdisant aux élèves le port des tenues et signes manifestant ostensiblement leur appartenance religieuse, ainsi que sur la jurisprudence qui en a découlé. Le protocole rappelle la définition de la notion de tenue ou de signe religieux « *par destination* », dès lors qu'« *un bandana, un bonnet ou l'association d'un bandana et d'une tunique longue de couleur sombre [sont] portés par des élèves de confession musulmane, dans la mesure où leur port dans l'établissement scolaire était régulier et assorti du refus d'un changement de tenue* ».

Lorsqu'il y a atteinte à la loi de 2004, une « *phase de dialogue* » doit être ouverte durant un délai « *raisonnable* », estimé à deux semaines. « *Dans la plupart des cas, ce dialogue s'avère suffisant pour éclairer l'élève et sa famille sur les motifs de cette décision et ainsi aboutir à une issue favorable* »; dans le cas contraire un conseil de discipline est convoqué. Le protocole édicte la conduite à tenir dans trois situations différentes: le port par un élève d'une tenue ou d'un signe dont la dimension religieuse est établie, à l'entrée d'un établissement scolaire public, puis à





JULIETTE AVOTISPIA

ENQUÊTE

Pap Ndiaye. Le ministre de l'Éducation nationale, qui joue l'apaisement, a promis de "surveiller très attentivement" la situation sur place.

de l'académie de Toulouse, qui souligne que, depuis sa réception, « plus aucun enseignant n'a fait remonter d'incident », « Faire remonter un rapport, c'est s'exposer à la vindicte communautariste des familles », conclut-elle.

Une enseignante menacée

Depuis la diffusion de la vidéo sur les réseaux sociaux, la professeur d'espagnol continue d'exercer au sein du lycée, contre vents et marées. Avec un aplomb sans faille, elle refuse de laisser l'islamisme gagner du terrain. Même si, pour cela, elle doit vivre sous protection policière, bénéficiant de rondes autour de son domicile, après des menaces postées sur Internet. Deux ans après l'assassinat de Samuel Paty devant son collège, par un terroriste tchéchène, son souvenir plane sur ses collègues. « Rien n'a évolué depuis l'attentat de 2020 », assure une enseignante. « La hiérarchie compte sur le devoir de réserve pour étouffer l'affaire », dénonce-t-elle. Contactée, la direction du lycée nous a renvoyé vers le rectorat, qui n'a pas répondu à nos sollicitations.

Selon nos informations, le proviseur a accompagné la professeur d'espagnol au commissariat quand elle a déposé plainte mais n'aurait pas lui-même porté plainte contre l'élève. La confiance est rompue entre la hiérarchie et les enseignants, qui se sentent « stigmatisés » pour avoir fait leur travail. Ils sont une vingtaine à tenter de « tenir le bastion ». Deux clans s'affrontent dans la salle des professeurs: ceux alertant sur l'implantation de l'islamisme et ceux estimant que leurs collègues font du zèle. Sur le

tableau de la pièce, l'un d'eux a écrit: « Notre diversité (vestimentaire) est une richesse », quelques jours après l'affaire touchant la professeur d'espagnol. Un clivage entre la "laïcité ouverte", chère à Aristide Briand, qui laisse place au religieux dans la sphère publique, et la "laïcité séparation", défendue en 1905 par Émile Combes, qui demande un devoir de discrétion.

Montauban, terreau de l'islamisme ?

Dans cette ville ciblée par Mohammed Merah en 2012 et qui comptait une soixantaine de fichés S en 2020, selon nos informations, les autorités s'inquiètent de la montée du sentiment "identitaire" dans la communauté musulmane. « L'Éducation nationale n'est pas préparée aux groupes de revendication religieuse, elle préfère minimiser le phénomène », déplore Gérard Catala, adjoint au maire, délégué à la sécurité à la Mairie de Montauban et ancien gendarme spécialisé dans le renseignement sur le terrorisme islamiste.

Au-delà du lycée Antoine-Bourdelle, le phénomène s'exporte dans les écoles primaires. « On a vu des élèves de 8 ans faire la prière dans la cour de récréation », alerte l'élú. Les familles des deux mineurs identifiés doivent être convoquées devant le conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF), présidé par la maire LR de Montauban, Brigitte Barèges. Une première pour des enfants aussi jeunes. « On ressent dans cette ville moyenne les problèmes nationaux », explique Gérard Catala. Désormais, il reste à l'Éducation nationale à « sortir du déni », en s'appuyant sur les remontées de terrain, implore l'adjoint au maire, qui espère que « des solutions rationnelles et pérennes » soient trouvées.

En attendant, le recteur de l'académie de Toulouse a déclaré dans un journal local que le « problème est déjà réglé » au lycée Bourdelle. Quant au ministre Pap Ndiaye, il jugeait en novembre dernier la situation « bien meilleure qu'avant les vacances ». ●

l'intérieur de l'enceinte, et enfin le port par un élève d'une tenue ou d'un signe dont la dimension religieuse est « questionnée mais n'est pas formellement établie » par la loi ou la jurisprudence.

Dans ce troisième scénario, tout repose sur « l'intentionnalité du porteur ». « L'abaya peut constituer "une tenue culturelle" licite, si l'élève qui la porte ne lui confère aucune dimension renvoyant à son identité religieuse », écrit le référent aux "valeurs de la République". « En cas de refus constaté, l'élève doit être une nouvelle fois informé que sa tenue soulève des interrogations et que, pour les lever, il convient qu'il se présente le lendemain dans l'établissement sans porter l'élément problématique », poursuit-il.

Un protocole insuffisant, affirme un enseignant, pour qui lui et ses collègues portent la charge de "prouver l'intentionnalité". Après un nouveau rapport transmis par une professeur, une réunion avec des membres de l'équipe académique "valeurs de la République" devait permettre d'éclairer et d'épauler les enseignants. « On a plutôt l'impression d'être muselés », s'insurge l'un d'eux. « Ce protocole est un écran de fumée », renchérit une de ses collègues

AU-DELÀ DU LYCÉE ANTOINE-BOURDELLE, LE PHÉNOMÈNE S'EXPORTÉ DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLE.

